



Contrat Moral Joueur, Parents et Club

En prenant une licence à l'AAS CLERY BASKET je m'engage à respecter les différents points suivants afin de pratiquer mon sport dans les meilleures conditions :

Participer régulièrement aux entraînements :

- L'entraîneur prépare chaque séance en comptant sur l'intégralité de l'équipe, respectons son travail. Toute absence doit rester exceptionnelle, et dans la mesure du possible être signalée à l'entraîneur à l'avance.

Être présent aux matchs de mon équipe :

- Si l'équipe déclare forfait, une amende est adressée au club, majorée en cas de match à domicile. En prenant une licence, je m'engage donc à être présent aux matchs.
- Pour que les matchs se déroulent dans les meilleures conditions possibles, des parents seront impliqués à tour de rôle dans l'équipe de leur enfant pour :
 - Les déplacements pour les matchs à l'extérieur
 - Le chronométrage / la table de marque et le goûter, pour les matchs à domicile. Un planning sera mis en place en début de saison / période. Les parents sont tenus de suivre le calendrier de présence ou d'assurer leur remplacement.

Assister aux matchs des autres équipes du club :

- Les joueurs seront mis à contribution à tour de rôle pour les matchs à domicile des autres catégories (chronomètre, e-marque, arbitrage)

Avoir une tenue adaptée à l'entraînement :

- Short, jogging, tee-shirt, chaussures de sport propres, bouteille d'eau, chasuble du club,...

Entraînements :

- Les parents / accompagnateurs, ne pourront pas rester dans le gymnase durant toute la durée de l'entraînement. Un ou plusieurs entraînements signalés seront « ouverts » aux parents durant la saison.

Faire adopter un comportement sportif digne de ce nom :

- Les joueurs, les supporters, doivent rester corrects avant, pendant et après un entraînement, un évènement ou un match : ni insulte, comportement caractériel ou gestes violents, même en cas de désaccord avec des faits de jeu, d'arbitrage ou de coaching.
- Les joueurs doivent respecter les entraîneurs, coachs et toutes personnes encadrant les entraînements et matchs.
- En cas de comportement(s) inapproprié(s), verbal(aux) ou physique(s), le club pourra convoquer joueur(s) et parents et/ou décider d'une sanction envers le(s) joueur(s) impliqué(s) pouvant aller d'une exclusion temporaire à définitive.

☐ Les membres du club sont des bénévoles, et aussi des parents. Ils vous remercient de tout le temps que vous consacrerez au club, en participant aux déplacements, aux manifestations organisées ainsi qu'aux matchs.

Fait à le:

Signature du joueur

Signature du représentant légal (pour mineur)

Contact et informations :

clerybasket.fr | clerybasket@gmail.com | 06.24.14.45.00